

Suite aux faits très graves du 17 novembre 2016 au Centre Technique Municipal (CTM) que nous avons fortement condamné, la Municipalité a fait preuve de réactivité et de fermeté. Elle a pris des mesures à la hauteur de la situation, pour la protection et la pérennité du service public ainsi que pour la défense de l'image des agents communaux, à savoir :

- la réorganisation et l'externalisation du gardiennage,
- la suppression des logements de fonction du CTM pour renforcer la sécurité des locaux,
- le renforcement du système de vidéo-surveillance et d'alarme du site,
- la dissolution du service des fêtes,
- la géolocalisation de l'ensemble des véhicules du CTM,
- la rédaction d'un nouveau règlement intérieur du CTM.

Depuis le mercredi 8 février dernier, le syndicat FO et des agents grévistes du Centre Technique Municipal bloquent les barrières automatiques situées à l'entrée et à la sortie du CTM, dans le cadre du mouvement de grève organisé en réaction aux mesures validées par le Bureau Municipal, le 23 janvier 2017.

Or, le blocage des issues du CTM empêche la sortie et l'entrée des véhicules techniques des bâtiments, entravant la continuité de l'activité de nombreux services (Propreté et Espaces Verts de l'établissement public territorial Plaine Commune, organisation des marchés, livraison de différents matériels nécessaires aux fonctionnements des services municipaux...)

Si le droit de grève, qui consiste à cesser le travail de manière concertée en vue de faire aboutir une revendication, est constitutionnellement garanti, celui-ci doit s'exercer dans le cadre des lois qui le réglementent.

En entraînant une désorganisation importante de nombreux services municipaux, le blocage du CTM, empêche la bonne continuité du service public, avec des conséquences préjudiciables pour les habitants.

A l'issue de l'enquête administrative, diligentée par un magistrat indépendant, la Municipalité a continué d'agir dans la plus grande transparence à l'égard des agents du CTM et des représentants syndicaux qui ont été reçus, à plusieurs reprises, par les élus et leur Direction dans le courant du mois de janvier 2017. A ce jour, le dialogue continue dans la volonté de trouver une solution optimale.

En conséquence et en réaction à ces actes, la municipalité a réaffirmé fermement par courrier au syndicat FO sa volonté de mettre fin à ce qui constitue une atteinte illicite à la liberté du travail et au service public et demande à ses agents grévistes de cesser le blocage du CTM afin que les services municipaux puissent reprendre un fonctionnement normal au service des citoyens dionysiens.

Contact presse : Véronique Colignon

06 11 67 74 92

veronique.colignon@ville-saint-denis.fr